



Réunis à Local-Mendon, les élus communautaires se sont prononcés sur des projets structurants pour l'avenir du territoire.

INSTALLATION DE 2 NOUVEAUX CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

2 nouveaux Conseillers communautaires ont été installés en séance à la suite de 2 démissions :

- **M. Jean-Pierre KERBART** pour la Commune de Brec'h, en remplacement de M. Olivier COJAN,
- **M. Jean-Yves MAHEO** pour la Commune d'Auray, en remplacement de M. Bertrand VERGNE.

DÉVELOPPER UNE OFFRE FERROVIAIRE POUR LES DÉPLACEMENTS DU QUOTIDIEN

Le Conseil communautaire a approuvé à l'unanimité le protocole de coopération liant la Région Bretagne aux 6 intercommunalités allant de Quimper à Vannes (Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, Auray Quiberon Terre Atlantique, Lorient Agglomération, Quimperlé Communauté, Concarneau Cornouaille Agglomération et Quimper Bretagne Occidentale).

Cet accord, inédit en Bretagne, vise à accélérer le développement des mobilités durables en renforçant l'offre de TER sur cet axe stratégique réunissant près de 900 000 habitants, soit 1/3 de la population bretonne.

L'objectif ? **Proposer d'ici fin 2025, 47% d'arrêts supplémentaires de TER, soit 21 circulations supplémentaires par jour sur cet axe, notamment aux heures de pointe avec un TER toutes les 30 minutes.**

Ces arrêts ne desserviront pas uniquement les centres urbains mais aussi les « petites gares ». Sur le territoire d'AQTA, **4 gares seront concernées : Landévant, Landaul-Local, Auray, Sainte-Anne d'Auray**, pour une participation financière estimée à moins de 300 000 euros par an pour l'intercommunalité.

Cet accord politique et financier est particulièrement innovant car jamais d'intercommunalités n'avaient envisagé de cofinancer des rames avec la Région, et jamais la Région n'avait déployé d'outils permettant de piloter avec d'autres collectivités, ici les EPCI, un nouveau service pour les usagers. Ça sera chose faite avec la mise en action d'un nouveau syndicat mixte de transport « **Bretagne mobilités** ».

PERMETTRE A TOUS DE SE LOGER : L'OBJECTIF AMBITIEUX DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Initiée le 12 décembre 2019, l'élaboration du PLH touche désormais à sa fin. Elle aura été marquée par la mise en place d'un **véritable travail concerté et partagé**, entre AQTA, communes membres, bailleurs sociaux et partenaires du territoire.

Après un premier arrêté de son PLH 2023-2028 en décembre dernier, AQTA a intégré les avis des communes membres de l'EPCI et de l'établissement public porteur du SCoT, par délibération en avril. Le projet de PLH a ensuite été transmis à la Préfecture du Département du Morbihan et présenté au Comité Régional de

l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH). Suite à l'avis favorable et sans réserve de l'Etat, le PLH a été adopté définitivement par les élus communautaires.

Les 5 grands objectifs du PLH 2023-2028

L'enveloppe financière de 35,4 M€ intègre un plan d'actions visant 5 grands objectifs :

1. Aider les ménages à se loger en favorisant la mixité sociale
2. Accompagner l'accès au logement des populations aux besoins spécifiques
3. Améliorer la performance énergétique et la qualité des logements
4. Acquérir du foncier pour maîtriser davantage son coût et encourager le renouvellement urbain
5. La gouvernance et le pilotage de la politique de l'habitat ainsi que la communication sur les dispositifs mobilisables et l'accompagnement des Communes et habitants

Comment seront investis ces 35,4 M€ ?

Sur les 35,4 M€ que le Conseil Communautaire va engager sur 6 ans :

- 7,1 M€ pour le logement locatif social
- 3,6 M€ pour l'accession aidée
- 3,9 M€ pour la rénovation du parc privé
- 1 M€ pour la sensibilisation et la promotion des aides et dispositifs
- 19,8 M€ pour la mobilisation du foncier dont 18 M€ pour le seul dispositif AQTA Foncier

A titre de comparaison, le montant du précédent PLH 2016-2022, dont les objectifs ont été atteints à 97%, s'élevait à 13 M€. Cela traduit une véritable montée en puissance et **une volonté affirmée des élus de mettre le logement au cœur de leurs priorités.**

Et après ?

Le PLH fera l'objet d'une évaluation annuelle et d'un bilan tous les trois ans qui devra être présenté au Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement.

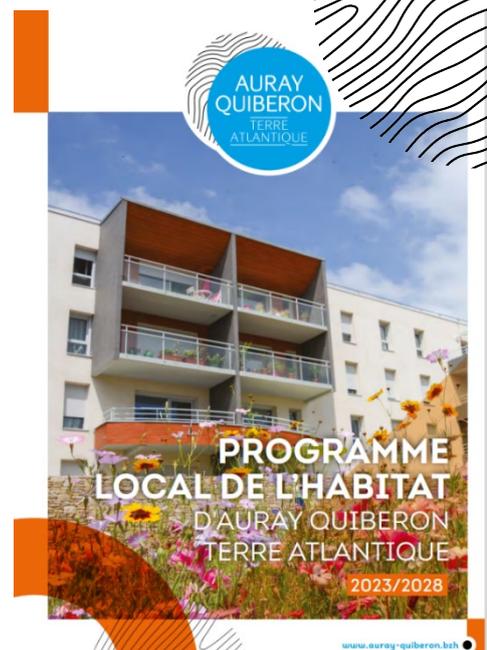
A partir du 5 octobre, élus et techniciens des communes de l'EPCI sont conviés au lancement d'un cycle de 11 ateliers et visites sur l'année, pour réfléchir collectivement sur « comment permettre à chacun d'habiter le territoire en préservant notre environnement ».

S'ENGAGER AUX CÔTÉS DES COMMUNES

Dans l'esprit de solidarité qui anime l'intercommunalité, un règlement sur l'attribution des fonds de concours a été adopté en juin dernier. Avec sa mise à jour actée en Conseil communautaire, il permettra **d'aller encore plus loin dans l'accompagnement des communes.**

Deux projets d'ampleur seront donc particulièrement accompagnés :

- **au profit de la Commune de Quiberon** : le versement d'un fonds de concours exceptionnel d'un montant d'1 million d'euros pour le projet de rénovation de l'Espace Louison Bobet ;
- **au profit de la Commune de Pluvigner** : le versement d'un fonds de concours exceptionnel d'un montant d'1 million d'euros pour le projet de construction du pôle culturel Eugène Le Couviour.



Des projets communaux seront également soutenus :

- **au profit de la Commune de Camors** : le versement d'un fonds de concours solidarité d'un montant de 150 000 € pour le projet de construction d'une maison de santé ;
- **au profit de la Commune de Hoëdic** : l'attribution de deux fonds de concours solidarité d'un montant de 10 885 € pour le projet d'installation de clôtures sur le site "dunes et marais" et d'un montant de 8 750 € pour le projet de restauration des murets du Lano et de Port Parneq ;
- **au profit de la Commune de La Trinité-sur-Mer** : le versement, sous la forme d'un fonds de concours, d'un fonds de soutien à l'investissement des itinéraires cyclables à hauteur de 7 769,69 €.

PRÉSERVER NOTRE PATRIMOINE NATUREL

Des solutions pour faire face au risque de submersion marine

Au titre des obligations réglementaires liées à sa compétence GEMAPI, Auray Quiberon Terre Atlantique a mené une étude spécifique sur la gestion du **secteur de l'isthme de Penthièvre**. En effet, ce secteur a été **identifié comme « bassin à risques » pour de multiples raisons** :

- **risques majeurs de submersion marine et de recul du trait de côte sur la façade Est** ;
- **ouvrages de protection en mauvais état** ;
- **axe principal de transport, des réseaux et de communication** vers la Presqu'île de Quiberon et les îles ;
- **secteur à forts enjeux touristiques** avec la présence de camping, auberge de jeunesse et colonie de vacances ;
- **espace naturel reconnu** avec la forêt domaniale.

Cette étude a conclu que les 2 digues classées de Penthièvre (au droit du camping municipal et d'une colonie de vacances) ne remplissaient plus leur fonction de protection contre les submersions marines, et aggravaient d'autant plus le phénomène d'érosion sur le site.

Pour ce faire, il convient de désaffecter et de déclasser ces deux ouvrages afin de pouvoir y réaliser des travaux. Aujourd'hui l'hypothèse de travail (encore à l'étude) **privilégie une renaturation complète des systèmes dunaires afin de leur redonner leur fonction naturelle de protection.**

Consciente de la vulnérabilité de son territoire à forte dimension littorale, en parallèle, AQTA a lancé un travail visant à définir sa **Stratégie Locale de Gestion de la Bande Côtière afin d'anticiper la gestion des risques littoraux sur l'ensemble de son territoire**. C'est pourquoi, plusieurs mois de concertation ont été organisés avec habitants, acteurs socio-économiques, et élus du territoire, et ont permis d'aboutir à un programme d'actions qui sera mis en œuvre dans les prochaines semaines (détaillé dans le livret « La Mer Monte » mis en ligne sur www.auray-quiberon.bzh).



Déjà 3100 km de bocage et un plan d'action ambitieux pour les 5 prochaines années

Depuis 2015, le service GEMAPI, accompagné par le programme Breizh Bocage a déjà permis la **création et la restauration de 39 km de bocage sur le territoire. Au total, pas moins de 22 500 arbres et arbustes ont été plantés !** Mais ce n'est pas tout : ce sont aussi la création du « petit labo du bocage communal », la valorisation du bocage *via* la filière bois Energie ou encore le développement d'actions de communication et de sensibilisation auprès du grand public.

Une action transversale qui touche à la fois l'environnement, l'agriculture, le Cycle de l'Eau... et aux nombreux objectifs : redessiner le paysage rural, développer la biodiversité dans les campagnes, prévenir les inondations, protéger les milieux aquatiques, améliorer la qualité de l'eau, etc.

2023 est l'année du lancement de la feuille de route pour les 5 prochaines années (2023-2027), nouvelle stratégie qui a été approuvée par les élus communautaires.

1. Protéger bocage existant dans les PLU notamment
2. Gérer durablement le bocage auprès des agriculteurs et des communes
3. Valoriser le bois de bocage via la filière bois-énergie, la valorisation du paillage, etc.
4. Construire de nouvelles haies bocagères avec l'objectif de 10 à 15 km par an
5. Sensibiliser autour bocage et de l'arbre avec l'organisation de plantations participatives, d'actions de communication grand public et scolaires, ou encore la publication prochaine du Guide de l'Arbre
6. Développer nos connaissances sur le bocage avec la poursuite d'un inventaire cartographié

Cette année, la campagne de plantations commencera dès la mi-novembre avec l'objectif de **10 km de plantations de haies bocagères, soit 6300 arbres plantés, dans 15 fermes réparties sur 9 communes !**

UNE NOUVELLE ÉTAPE DANS LA CANDIDATURE DES « MÉGALITHES DE CARNAC ET DES RIVES SUD DU MORBIHAN » SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

Dans le cadre de sa candidature au patrimoine mondial de l'UNESCO pilotée par l'association Paysages de Mégalithes, le ministère de la Culture a validé les périmètres de gestion du Bien et de sa zone tampon « **Les Mégalithes de Carnac et des rives du Morbihan** ». Etablis à partir d'études archéologiques et paysagères, les périmètres soumis à l'approbation des élus identifient **les zones à forts enjeux de préservation et de gestion des sites**. Dans ce cadre, **une charte d'engagements communs** entre les différentes parties prenantes présente les principaux enjeux du plan de gestion du Bien et de sa mise en œuvre ainsi que sa valeur universelle exceptionnelle : elle sera signée au mois de novembre, avant le **dépôt du dossier prévu pour le début de l'année 2024**.



Alignements de Kerbourgneq